



Compte-rendu **CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2023**

PASSAGE M57

Le conseil municipal valide à l'unanimité le passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024. Cette modification de nomenclature comptable entraînant automatiquement un changement de maquette budgétaire, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

PARTICIPATION DESTRUCTION FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la commune porte à 67% sa participation à la prise en charge de la destruction des frelons asiatiques avec un maximum de 100.00€. Cette aide est limitée à 3 interventions par foyer et par saison (soit du 1^{er} avril au 30 novembre).

REGLEMENT POUR LA RESERVATION DES SALLES COMMUNALES

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau règlement de location de salles communales suivant:

TOUTE DEMANDE DE RESERVATION NON VALIDÉE DANS LES 7 JOURS PAR

- LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION
 - LE DEPOT DU CHEQUE DE CAUTION ET DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE
- NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**

SECURITE BATIMENTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de faire procéder au remplacement des groupes de sécurité de l'école.

DEVIS ILLUMINATIONS 2023

Le conseil à l'unanimité valide le devis de location d'illuminations de Noël pour un montant de 3.780 € HT, charge le Maire de signer tous documents utiles et précise que les crédits sont ouverts au budget primitif.

TRAVAUX CHEMINS

M. BISSON Stanislas, adjoint, donne le compte rendu de la commission des chemins en expliquant les choix prioritaires pour cette année.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte et valide et le choix de la commission des chemins détaillé ci-après :

- Chemin du Sillet : curage fossé et busage en 300 pour un montant de 802,70€ HT
- Chemin de Langlaicherie : curage fossé et tout venant pour un montant de 547,60€ HT
- Chemin de la Chapelle Deguernelle : arasement, curage et création noues pour un montant de 4935.00€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- HAIES BOCAGERES : Présentation du dispositif concernant la mise à disposition d'un kit de sensibilisation (signature convention : voir avec la directrice de l'école)

- MOBILE-HOME « LA VENTE » : compte rendu de l'avancement du dossier.